

**MIROVA**

Société anonyme  
au capital social de 8 813 860,00 euros  
Siège social : 53 avenue Pierre-Mendès  
France 75013 Paris  
394 648 216 RCS Paris

**VAUBAN INFRASTRUCTURE  
PARTNERS**

Société par actions simplifiée  
au capital social de 150 000,00 euros  
Siège social : 115, rue Montmartre  
75002 Paris  
833 488 778 RCS Paris

---

**AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF**

---

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 octobre 2019, les sociétés MIROVA et VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions conformément à l'article L. 236-22 du Code de commerce.

Aux termes de ce projet de traité d'apport partiel d'actif, la société MIROVA ferait apport à la société VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS d'une branche complète et autonome d'activité constituée des activités d'investissement dans le domaine des infrastructures dite « Core Infrastructure » ainsi que les fonctions supports y afférentes, dont le total des actifs apportés s'élèverait à 22.371.467 euros et le total du passif supporté s'élèverait à 9.982.369 euros, soit un actif net apporté qui s'élèverait à 12.389.098 euros.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la société VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS augmenterait son capital social d'un montant nominal de 7.740.000 euros par création de 77.400.000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées à la société MIROVA.

Le capital de la société VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS qui s'établira à la date de réalisation de l'apport, sous réserve de la réalisation définitive d'une réduction de capital non motivée par des pertes, à 15.000 euros sera donc augmentée d'un montant de 7.740.000 euros et porté à 7.755.000 euros divisé en 77.550.000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune ; entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La différence entre la valeur nette des actifs apportés par la société MIROVA et la valeur nominale des actions qui seront créées par la société VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS en rémunération de l'apport partiel d'actif, soit 4.649.098 euros, serait inscrite au passif du bilan de la société VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS dans un compte intitulé « prime d'apport » et sur laquelle porteraient les droits de tous les actionnaires de la société VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS y compris, la société apporteuse.

Sous réserve de la réalisation de la condition suspensive stipulée au projet de traité d'apport, l'apport partiel d'actif prendra effet, du point de vue juridique à la date la plus lointaine entre d'une part le 2 décembre 2019 et d'autre part la date de réalisation de la condition suspensive, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les créanciers des sociétés MIROVA et VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Conformément aux dispositions légales, le projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 25 octobre 2019 au greffe du Tribunal de commerce de Paris

**Pour avis.**

Le conseil d'administration de MIROVA.

Le Président de VAUBAN INFRASTRUCTURE PARTNERS.